

DECISION N° 001 /D/PDRI-CL/COORD/2024

Le Coordonnateur du Projet de Développement Rural Intégré Chari-Logone, Phase II
Maître d’Ouvrage Délégué

Vu la Constitution ;
 Vu les Accords de prêt et d'istisna'a 2CM-1001/94-95 conclus le 17/05/2017 entre le Gouvernement de la République du Cameroun et la Banque Islamique de Développement pour le financement du Projet de Développement Rural Intégré Chari-Logone, Cameroun ;
 Vu la loi n°2023/019 du 19 décembre 2023 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2024 ;
 Vu la loi n°2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;
 Vu le Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;
 Vu la Décision 003/MINEPAT/CAB du 14 janvier 2009 portant création du Comité de Pilotage et d'Orientation du Projet de Développement Rural Intégré Chari-Logone ;
 Vu la Décision N° 581/D/MINEPAT/SG/DGPAT/DATZF/DAT2 modifiant et complétant les dispositions des articles 3 et 11 de la Décision n° 003/MINEPAT/CAB/ du 4 janvier 2009 portant création du Comité de Pilotage et d'Orientation du Projet de Développement Rural Intégré Chari-Logone ;
 Vu la Décision 041/MINPAT//DGPAT/DATZF/2013 du 22 mars 2013 portant désignation d'un Coordonnateur pour le PDRI-CL ;
 Vu la Décision n° 011/A/MINMAP du 22 juillet 2013 du MINMAP portant création d'une Commission spéciale de passation de Marché auprès du PDRI-CL ;
 Vu les Décisions n° 011/A/MINMAP du 22/07/2013 et n°0239/D/MINMAP du 4/11/2013 du MINMAP portant respectivement création et composition d'une Commission spéciale de passation de Marché auprès du PDRI-CL ;
 Vu la circulaire n°00000026/C/MINFI du 29 décembre 2023 portant instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'Exercice 2024 ;
 Considérant l'Appel d'offres n°003/AONO/PDRI-CL/CSPM/2023 du 11 décembre 2023 relatif à la souscription d'une police d'assurance maladie pour le personnel du PDRI-CL II ;
 Considérant le procès-verbal de la séance du 13/01/2024 relatif à la proposition d'attribution de la CSPM ;

Décide :

Article 1^e : l'entreprise « ROYAL ONYX INSURANCE Cie S.A », BP : 12 230 Douala est retenue pour la souscription d'une police d'assurance maladie pour le personnel du PDRI-CL II, pour le montant de quatorze millions neuf cent trente-huit mille sept cent vingt-quatre francs CFA (14 938 724 F CFA) et un délai de douze (12) mois.

Article 2 : le représentant de l'entreprise adjudicataire est tenu de passer au siège du PDRI-CL dès publication de cette décision pour la suite de la procédure.

Article 3 : la présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

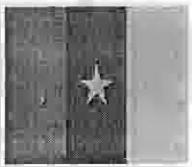
Fait à Kouroukpo le

26 JAN 2024

AMPLIATIONS :

- MINEPAT ;
- ARMP (pour publication) ;
- Président CSPM ;
- SOPECAM (pour publication) ;
- Affichage (pour information) ;
- Archives





COMMUNIQUE N° ~~004~~ /C/PDRI-CL/COORD/2024

Le Coordonnateur du Projet de Développement Rural Intégré Chari-Logone, phase II, Maître d’Ouvrage Délgué, porte à la connaissance du public que, le Dossier d’Appel d’Offres N°003/AONO/PDRI-CL/CSPM/2023 du 11 décembre 2023 relatif à la souscription d’une police d’assurance maladie pour le personnel du PDRI-CL, après ouverture des plis, évaluation des offres, proposition d’attribution de la Commission Spéciale de Passation des marchés donne le résultat suivant :

N°	REFERENCE DE L'AO	ADJUDICATAIRE	MONTANT TTC EN F CFA	DELAI D'EXECUTION
01	003/AONO/PDRI-CL/CSPM/2023 RELATIF A LA SOUSCRITION D'UNE POLICE D'ASSURANCE MALADIE POUR LE PERSONNEL DU PDRI-CL	ROYAL ONYX INSURANCE Cie S.A BP : 12 230 Douala	14 938 724	12 mois

Fait à Kousseri, le *26 JAN 2024*

Le Coordonnateur du PDRI-CL,
Maître d’Ouvrage Délgué

AMPLIATIONS :

- MINEPAT ;
- ARMP (pour publication) ;
- Président CSPM ;
- SOPECAM (pour publication) ;
- Affichage (pour information) ;
- Archives.



Prof. Madi Ali



COOPERATION CAMEROUN -
BANQUE ISLAMIQUE DE DEVELOPPEMENT (BID)
MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION ET DE
L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (MINEPAT)
PROJET DE DEVELOPPEMENT RURAL INTEGRE CHARI-LOGONE, PHASE II
BP : 295 Kousseri Tel : (00237) 222 41 44 50 e-mail : infos@pdri-cl.org
Site web : www.pdri-cl.org



RELEASE N° 003 /R/CL-IRDP/COORD/2024

The Coordinator of Chari-Logone Integrated Rural Development Project, Delegated Contracting Authority, informs the public that the open national invitation to tender N°003/ICB-MC/CL-IRDP/STB/2023 of 11th December 2023 relating to the subscription of a health insurance policy for CL-IRDP staff, after opening bid session, evaluation of bids, award proposal of the Special Tender Board the results are below :

N°	REFERENCE OF IT	CONTRACTOR	AMOUNT ATI IN XAF	COMPLETION TIME
01	003/ONIT/CL-IRDP/STB/2023 RELATING TO THE SUBSCRIPTION OF HEALTH INSURANCE POLICY FOR CL- IRDP	ROYAL ONYX INSURANCE Cie S.A BP : 12 230 Douala	14 938 724	12 months

Kousseri, 26 JAN 2024

The Coordinator of CL-IRDP,
Delegated Contracting Authority

AMPLIATION :

- MINEPAT ;
- ARMP (for publication) ;
- Chairperson of STB ;
- SOPECAM (for publication) ;
- Display (for information) ;
- Archives.



Prof. Madi